

CP - L'arrosage des espaces verts de Colmar

Le 3 août dernier, le préfet du Haut-Rhin a mis en place de nouvelles mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le Haut-Rhin.

Cet arrêté n'interdit pas l'arrosage des arbres, arbustes et arbres en pots, cet environnement végétal qui sert à de nombreux égards au rafraîchissement des endroits dont la minéralité est une source accrue de chaleur. Pour la Ville de Colmar, cette action ne représente pas plus de 15 m³ d'eau journalier sur 5 jours ouvrés.

Le service des espaces verts de la ville poursuit ainsi l'arrosage des jeunes arbres en pleine terre et arbres et arbustes en pots de manière raisonnée tout **en respectant les horaires d'arrosage de 20h à 8h du matin**, période durant laquelle l'évaporation est la plus faible. Le maintien de ce patrimoine arbustif et arboré est essentiel pour sauver notre "climatiseur" de demain.

L'arrêté préfectoral interdit en revanche l'arrosage des pelouses, des espaces verts et des massifs floraux publics. Comprenant cette impérieuse nécessité de s'inscrire dans la démarche de réduction d'eau, l'arrosage des espaces enherbés et des espaces verts de Colmar a été arrêté.

La ville de Colmar a cependant fortement investi pour assurer sa réputation de Ville 4 Fleurs et Fleur d'Or et ainsi conserver son attractivité touristique. Pour que ces investissements en main d'oeuvre et en végétaux ne soient pas une perte, et pour ne pas fragiliser encore un secteur économique déjà touché par la crise de la COVID, le Maire a soumis une demande de dérogation au Préfet afin de poursuivre l'arrosage des massifs fleuris et des jardinières.

Éric Straumann, Maire de Colmar, souscrit à la volonté de préserver les ressources en eau, mais aimerait que certaines particularités de la Ville de Colmar soient prises en compte et des compromis trouvés.

La ville de Colmar repense depuis plusieurs années ses espaces verts pour s'adapter aux effets du changement climatique et aux sécheresses successives. Les jardinières le long des cours d'eau sont arrosées par un système de gouttes à gouttes avec un arrosage optimisé, l'ensemble des dispositifs d'arrosage de la ville est raccordé sur le réseau d'eau potable de la nappe phréatique et non sur le lit d'une rivière. La Ville de Colmar investit aussi chaque année dans le verdissement pérenne de la ville (plantation d'arbres, arbustes et plantes vivaces) en cherchant les essences les plus résistantes sur la durée.

La municipalité a à coeur de trouver un juste équilibre entre besoins vitaux et préservation de la faune et de la flore, d'autant plus que le développement de la nature en ville participe au rafraîchissement ambiant. Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr